

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard*

Vice-présidence

*Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont*

Membres

*Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont*

*Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achimsic-
Cartierville*

*M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villieray-
Saint-Michel-Parc-Extension*

*Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce*

Le 25 avril 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227231004

Accorder un contrat à Charex inc., pour des travaux de conduites d'eau secondaires, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM, Bell, Hydro-Québec) dans la rue Jarry est, de la rue Garnier à l'avenue De Lorimier dans l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 22 200 868,95 \$ (contrat: 16 555 124,93 \$ + contingences: 2 201 824,13 \$ + incidences: 3 443 919,89 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 451310 - 8 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 396 200,66 \$, taxes incluses (contrat entente: 360 182,42 \$ + contingences: 36 018,24 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227231004

Accorder un contrat à Charex inc., pour des travaux de conduites d'eau secondaires, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM, Bell, Hydro-Québec) dans la rue Jarry est, de la rue Garnier à l'avenue De Lorimier dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Dépense totale de 22 200 868,95 \$ (contrat: 16 555 124,93 \$ + contingences: 2 201 824,13 \$ + incidences: 3 443 919,89 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 451310 - 8 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 396 200,66 \$, taxes incluses (contrat entente: 360 182,42 \$ + contingences: 36 018,24 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente.

À sa séance du 6 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 13 avril 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

Le contexte entourant l'ouverture de l'appel d'offres qui fait l'objet du présent examen a d'abord été exposé, à commencer par l'identification, par la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau, du secteur visé dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension comme étant prioritaire pour le remplacement des

conduites d'eau secondaires. Conformément aux besoins notamment de la Direction de la mobilité au Service de l'urbanisme et de mobilité, des travaux de reconstruction de chaussée, de trottoirs, de construction de saillies, de reconstruction d'éclairage, de mise aux normes de feux de circulation ainsi que de mise aux normes des actifs de la Commission des services électriques et de massifs de Bell Canada ont également été intégrés à cet appel d'offres, dans un objectif d'économie de coût et de temps dans la gestion du chantier prévu.

L'appel d'offres pour ce contrat a été publié du 10 janvier au 10 février 2022, pour une période de 30 jours, et a donné lieu à la parution de quatre addendas. Le nombre de preneurs du cahier des charges s'est élevé à 22. Huit d'entre eux ont présenté une soumission. Un écart favorable de 0,8 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée pour la Ville.

Au terme de la présentation, les commissaires ont demandé et obtenu des précisions et clarifications, entre autres, sur différentes spécificités du projet, notamment sur la phase au cours de laquelle l'enfouissement de fils aériens est prévu et sur la possibilité d'un ajout éventuel de feux de circulation dans le secteur.

Les personnes invitées ont également été questionnées sur les mesures prises par la Ville pour s'assurer de l'absence de liens entre les firmes qui réalisent l'estimation interne durant la période d'appel d'offres et celles qui déposent ensuite une soumission pour le même appel d'offres public. Dans l'ensemble, les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission. Pour le bénéfice des membres, les personnes représentant le SIRR ont cependant proposé de faire les vérifications nécessaires auprès du Service de l'approvisionnement et de fournir éventuellement davantage d'informations sur cette dernière question, en suivi à cette séance.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les personnes-ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227231004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.